



PARC EOLIEN DE L'ENSINET
GROUPE VALECO

PROJET ÉOLIEN DE L'ENSINET

Communes de Prémont et Serain (02)



Résumé non technique

Avril 2014



La société VALECO a établi les premiers contacts avec les élus des communes de Prémont et Serain en novembre 2010.

Depuis les études de faisabilité ont été conduites dans le but de localiser les secteurs présentant des sensibilités d'ordre environnementale (faune et flore), paysagère, acoustiques, règles d'urbanisme, servitudes aéronautiques...

Et c'est à partir de ce diagnostic qu'il a été possible de définir les futurs aménagements du projet et surtout l'emplacement des éoliennes.

Tout ce cheminement, ainsi que les différentes étapes de la concertation menée sur le projet, sont retranscrits dans le dossier d'étude d'impact qui servira à la demande d'autorisation administrative.

Pour ce faire, la société VALECO a créé une société projet : PARC EOLIEN DE L'ENSINET qui déposera les demandes d'autorisation administratives.

L'analyse de trois variantes d'implantation a permis de retenir un projet de moindre impact composé de onze éoliennes, trois sur la commune de Serain et 7 sur la commune de Prémont.

Ce document synthétise les principales informations du projet avec les raisons du choix de sa définition.

Sommaire

LE DEMANDEUR	5
POURQUOI UN PROJET EOLIEN ?	6
LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET	8
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	11
LES RAISONS DU CHOIX DU PROJET	15
LES IMPACTS ET LES MESURES	19



LE DEMANDEUR

- Parc Eolien de l'Ensinet est la société projet détenue à 100% par VALECO,
- créée spécifiquement pour ce projet éolien,
- les demandes d'autorisation seront déposées en son nom,
- elle assurera le financement, l'exploitation et le démantèlement de cette installation.



MAITRISE DE LA CHAÎNE DES METIERS

PROXIMITÉ ET EXPERTISE

Un interlocuteur unique coordonne le processus complet de votre projet.

Diagnostic et optimisation de votre projet
Montage administratif, juridique et financier
Réalisation et suivi des travaux
Exploitation et suivi de production
Maintenance et démantèlement



Implantation et Objectifs



www.groupevaleco.com

GROUPE VALECO

LA REFERENCE EN PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE !

- Expert reconnu des énergies renouvelables. Photovoltaïque, éolien, cogénération biomasse, etc. avec 50 spécialités à votre service et 20 centrales construites ces 15 dernières années, notre groupe se distingue par la diversité des sources d'énergie maîtrisées.
- La garantie d'une préconisation avisée en adéquation avec la singularité de votre territoire.
- Producteur d'énergies renouvelables rentables clés en main.
- Valeco intègre toutes les étapes d'un projet énergétique : études, développement, construction, exploitation et maintenance de vos installations.
- Structure à taille humaine, nous accordons beaucoup d'importance à la concertation et la disponibilité. Intégrité, sérieux, dynamisme et réactivité sont les clés de la réussite de nos partenariats.
- La maîtrise complète de la chaîne de réalisation d'un projet énergétique nous permet d'optimiser la rentabilité de votre projet.
- Un partenaire fiable garanti :
 - Groupe 100% français et financièrement indépendant.
 - Spécialité des énergies renouvelables depuis plus de 20 ans.
 - Prestations de qualité, rigueur, excellent potentiel de développement.

Autant d'arguments qui ont motivé en 2008, l'entrée de la Casso des Dépôts et Consignations dans notre capital.

PRODUCTEUR D'ENERGIES NATURELLES INNOVANTES DEPUIS + DE 20 ANS

	THERMIQUE BIOMASSE	EOLIEN	SOLAIRE	HYDRAULIQUE
2010	Développement Biomasse	2010 Pôle du Tarn (80 MW) avec construction poste HTB	2008 LUNEL 1 ^{ère} centrale de France 2004 1 ^{er} développement solaire (toit et sol) 10 MW	2010 En développement
1995	1999 et 2000 Cogénération Pierrelatte et Le Callar (14 MW) 1995 1 ^{ère} centrale VALECO (6 MW) 20 MW	2000 Plus grand parc éolien de France : TUCHAN (9 MW) 1995 1 ^{ers} projets EOLE 2005 80 MW		

Groupe VALECO en chiffres

En exploitation fin 2009 : **104 MW**
Chantiers en cours : **60 MW**
Objectif 2013 : **350 MW**

POURQUOI UN PROJET EOLIEN ?

1- L'énergie éolienne, une énergie fiable et sûre

Les éoliennes sont de plus en plus performantes : leurs puissances moyennes augmentent régulièrement, et les services R&D des constructeurs les améliorent sans cesse.

Quant à l'électricité fournie, son accueil sur le réseau est bien maîtrisé : les machines tournent 80 % du temps et leur production est connue à l'avance grâce aux modèles de prévision météorologique.



Le système électrique français est prêt à accueillir les 25 000 MW éoliens inscrits dans le Grenelle de l'Environnement

Le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité confirme qu'il est « prêt à accueillir l'électricité éolienne sur son réseau, à la hauteur des objectifs que s'est fixés la France », soit un objectif de 25 000 MW en 2020. L'éolien représentera alors 10 % de notre consommation électrique, ce qui n'est pas marginal mais reste beaucoup plus faible que ce qui est atteint aujourd'hui au Danemark (20 %) ou en Espagne (15 %).

2- Le financement de l'électricité éolienne

L'énergie éolienne est une filière très prometteuse. Comme pour toutes les filières énergétiques en développement, les pouvoirs publics ont décidé de lui apporter un soutien économique afin de faciliter son essor. Un tarif d'achat a été créé, garantissant l'achat par EDF de l'électricité produite à un prix fixe et garanti, pour sécuriser les investissements et donner une visibilité à long terme aux acteurs de la filière. Ce soutien garantit également, sur 15 ans, un prix indépendant de toute augmentation du coût des matières premières.



Que finance la CSPE ? (Contribution au Service Public de l'Électricité)

La CSPE, payée par tous les consommateurs d'électricité, ne recouvre pas seulement les surcoûts engendrés par l'achat d'électricité de source renouvelable, elle vise aussi à supporter plusieurs missions de service public, telles :

- l'obligation d'achat de l'électricité produite par la cogénération (production d'électricité et de chaleur) ;
- la péréquation tarifaire, c'est-à-dire le surcoût de la production électrique dans certaines zones insulaires (Corse, DOM-COM, îles bretonnes, etc) ;
- les dispositions sociales, soit le coût supporté par les fournisseurs en faveur des personnes en situation de précarité.

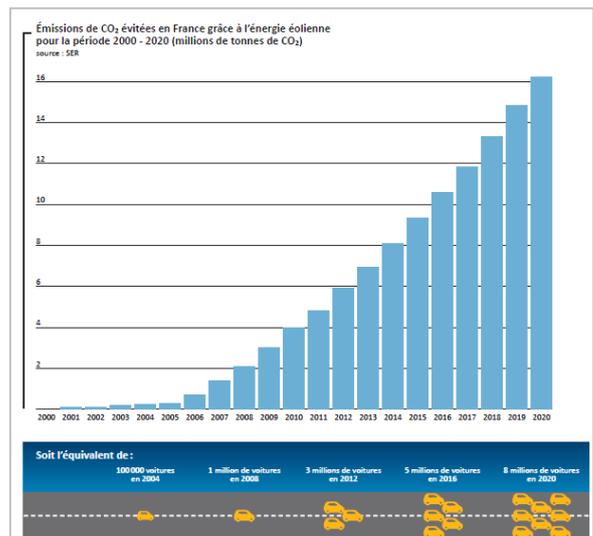
3- L'énergie éolienne contribue à la protection de l'environnement en réduisant nos émissions de CO₂

L'énergie éolienne est une solution efficace pour lutter contre le réchauffement climatique et limiter nos émissions de CO₂.

En effet, les éoliennes convertissent en électricité l'énergie du vent sans produire de déchet ni émettre de gaz à effet de serre. Cette électricité, propre et renouvelable, se substitue à celle produite par des centrales polluantes.

4- L'éolien, une filière dynamique et créatrice d'emplois

L'énergie éolienne est désormais entrée dans une phase industrielle marquée par un dynamisme important et une croissance de près de 30 % par an depuis 10 ans. En 2012, la filière représente un marché de plus de 40 milliards d'euros et 670 000 emplois dans le monde. En France, le montant des investissements et le nombre d'emplois ne cessent d'augmenter : 11 000 personnes pour un marché de 2,4 milliards d'euros en 2011, qui pourrait atteindre 3,7 milliards d'euros en 2014 selon les prévisions de l'ADEME.



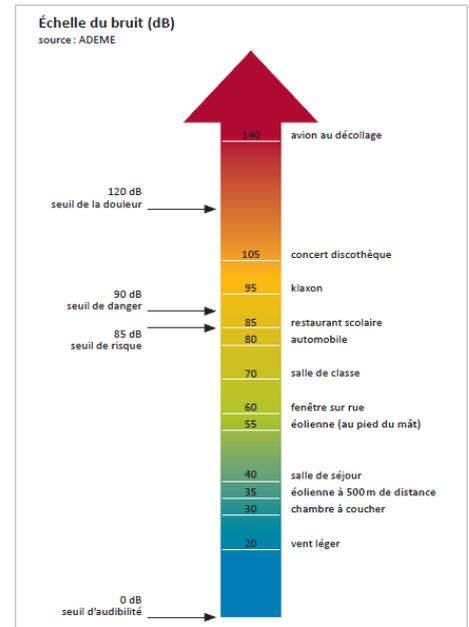
5- Éoliennes et acoustique

Au pied d'une éolienne, le niveau sonore s'élève à 55 décibels, soit le bruit de l'intérieur d'une maison. Quand le vent souffle fort, on peut tenir, au pied d'une éolienne, une conversation normale.

Un rapport de l'Afsset (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail), relatif à l'impact sanitaire du bruit généré par les éoliennes, indique que les éoliennes ne peuvent avoir de conséquences sanitaires directes sur les riverains.

6- L'insertion des éoliennes dans le paysage

L'intégration paysagère des éoliennes est soigneusement étudiée et constitue un point fondamental lors du développement d'un projet de parc éolien. Les maîtres d'ouvrage soumettent le projet aux élus, services de l'Etat et organisent une concertation pour une insertion harmonieuse des éoliennes dans le paysage qui les accueille.



7- Biodiversité et énergie éolienne

La protection de la biodiversité fait partie des priorités de l'Union européenne, qui a adopté plusieurs directives depuis 1992 pour la protection des espèces et de leurs habitats, en particulier des oiseaux. L'Europe s'est en outre engagée à consommer 20 % d'énergies renouvelables et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020, afin de limiter la responsabilité des activités humaines dans le changement climatique et, ainsi, contribuer à la préservation de la faune et de la flore. L'énergie éolienne contribue à la réalisation de ces deux objectifs.



8- Perturbations vis-à-vis des radars

En raison de leur hauteur et de leurs dimensions, des matériaux utilisés pour leur fabrication et des mouvements de leurs pales, les éoliennes peuvent être à l'origine de perturbations du fonctionnement des radars météorologiques et de navigation aérienne. La constitution d'un groupe de travail associant les constructeurs et les services de l'armée et de l'aviation civile a permis de trouver des solutions pour atténuer ces effets.

Pour plus d'informations, le lecteur peut accéder à plusieurs brochures téléchargeables aux adresses suivantes :

http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide_ademe_energie_eolienne.pdf

http://fee.asso.fr/tout_savoir_sur_l_energie_eolienne/fiches_d_information_sur_l_energie_eolienne

http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide_ademe_energie_eolienne.pdf

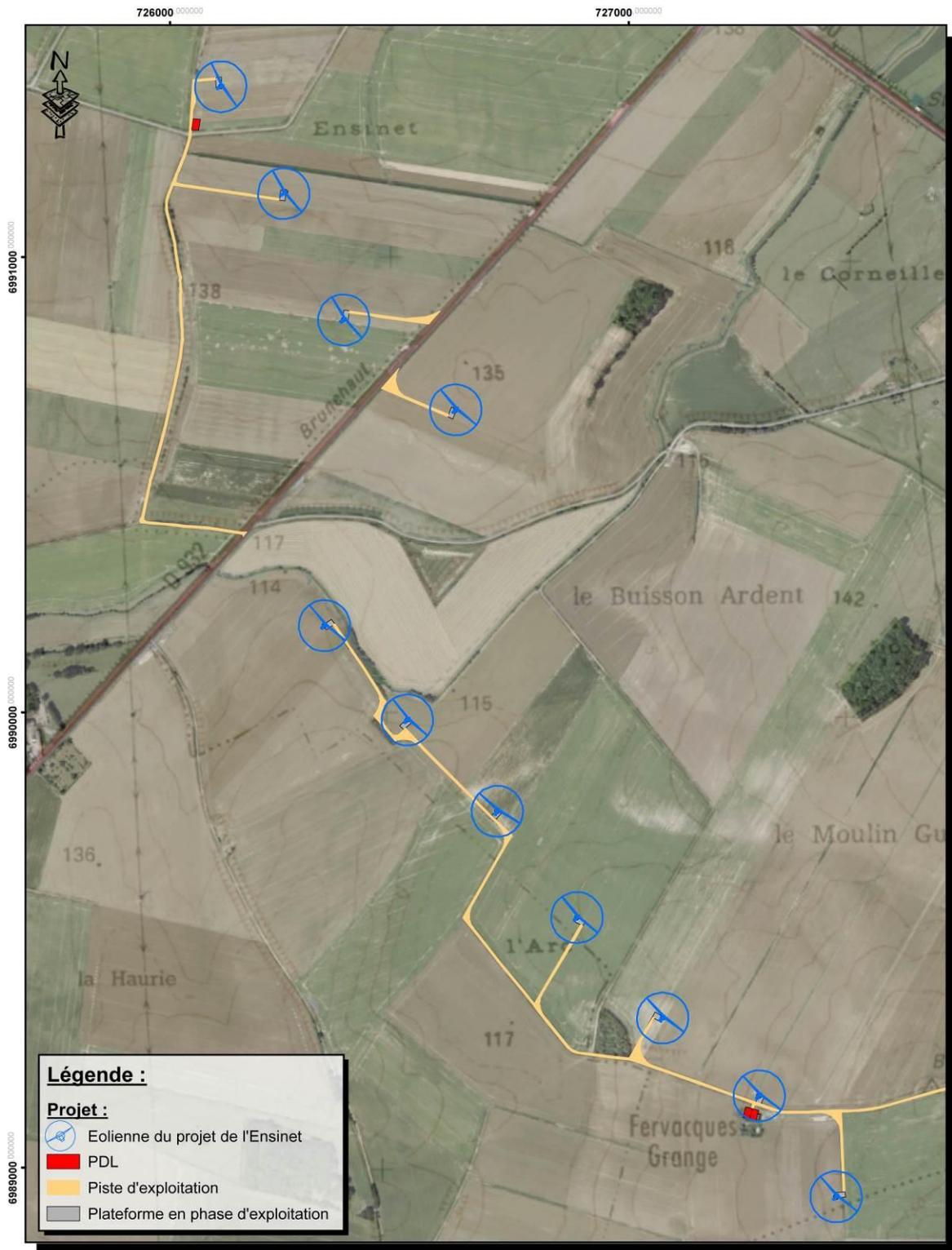
LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le parc éolien de l'Ensinet regroupe 11 éoliennes de 3 300 kW de puissance unitaire pour une puissance totale installée de 36,3 MW, ce qui en fait une centrale de puissance significative.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

Localisation	Nom du projet :	L'Ensinet
	Région :	Picardie
	Département :	Aisne
	Communes :	Prémont et Serain
Descriptif technique	Nombre d'éoliennes :	11
	Hauteur du mat :	94 m
	Rayon de la pale :	56 m
	Hauteur totale :	150 m
	Linéaire de pistes utilisées :	2 318 m existant et 2 420 m à créer
Raccordement au réseau	Poste électrique / distance :	Bohain à 8 km
	Tension de raccordement :	20 000V
Energie	Puissance :	36,3 MW
	Production :	118 000 MWh
	Foyers équivalents :	32 800
	Émissions annuelle de CO ₂ évitées :	89 800 tonnes (comparaison avec une centrale à charbon à 950g pour 1kWh)
Servitudes	Aviation civile :	Présence d'un couloir aérien limitant la hauteur des obstacles à 304.8 m NGF
	Radar le plus proche :	Radar de Cambrai à 26,3 km
	ANFR :	Aucune servitude
	Captages d'eau potable :	Aucune éolienne et aucun aménagement au sein d'un périmètre de protection
	Autres	La zone d'étude est traversée par la route D932 et trois lignes électriques

L'implantation retenue pour le projet éolien de l'Ensinet est présentée sur la carte ci-dessous:



Le poste de livraison 1 se situe proche de l'éolienne E1, quant aux postes 2 et 3 jumelés, ils se situent aux pieds de l'éolienne E10.

Les différents aménagements et équipements nécessaires à la mise en place du parc éolien auront les dimensions suivantes :

	CHANTIER	EXPLOITATION
Fondations	$\varnothing = 20 \text{ m}$	$\varnothing = 6 \text{ m}$ (une fois remblayées)
Pistes de desserte	$4670*5 \text{ m} = 23\,350 \text{ m}^2$	$4670*4 \text{ m} = 18\,680 \text{ m}^2$
Aires de grutage	$1685 \text{ m}^2 * 11 = 18\,535 \text{ m}^2$	$265 \text{ m}^2 * 11 = 2\,915 \text{ m}^2$
Câbles électriques	Enfouis sous les pistes	Enfouis sous les pistes
Poste de livraison	$24*3 = 72 \text{ m}^2$	$24*3 = 72 \text{ m}^2$
Surfaces totales	41 957 m²	21 667 m²

Les coordonnées géographiques des aérogénérateurs sont données dans le tableau suivant dans le système de coordonnées Lambert II Etendu :

Numéro de l'éolienne	X (Lambert 2 Etendu)	Y (Lambert 2 Etendu)	Altitude en mètres NGF
E1	673742	2558725	131
E2	673882	2558492	128
E3	674014	2558215	133
E4	674261	2558020	133
E5	673978	2557544	117
E6	674161	2557338	121
E7	674359	2557138	118
E8	674534	2556907	122
E9	674723	2556688	129
E10	674935	2556519	139
E11	675105	2556299	149
Poste 1	673690	2558631	129
Poste 2 et 3	674922	2556488	140

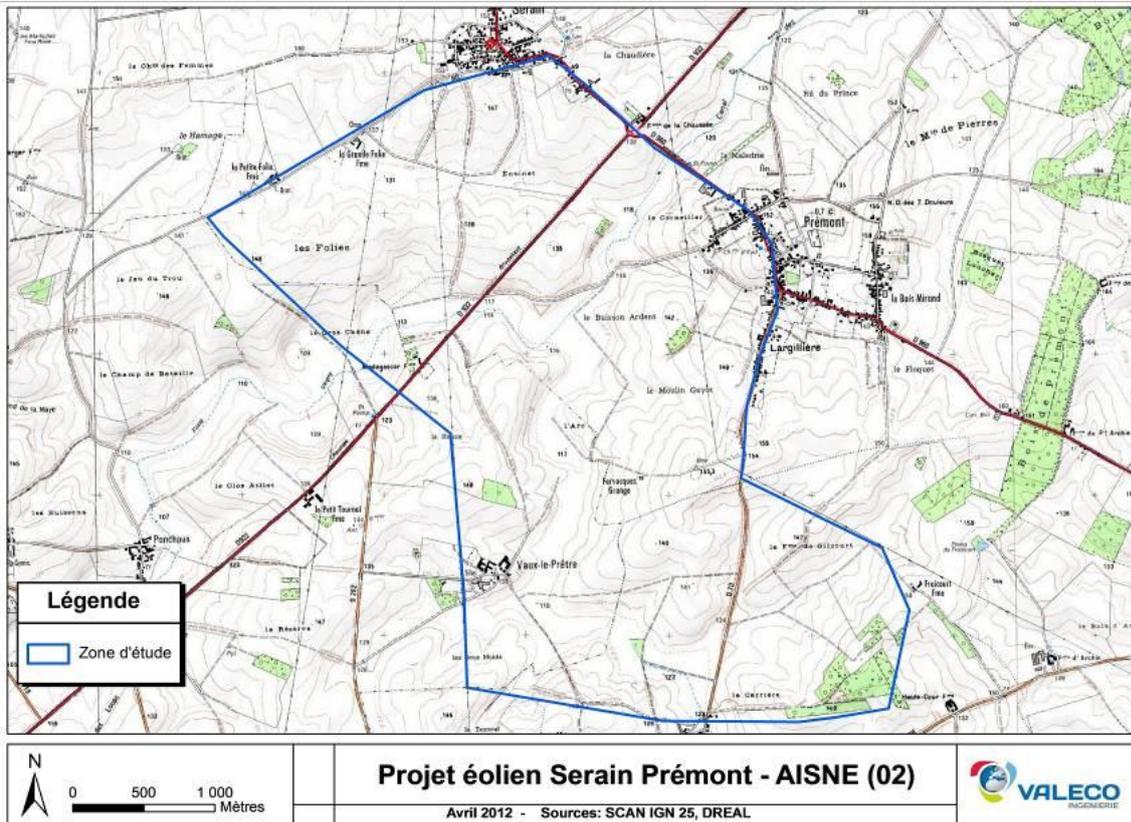


Photomontage depuis la RD 932, qui sépare les communes de Prémont et Serain

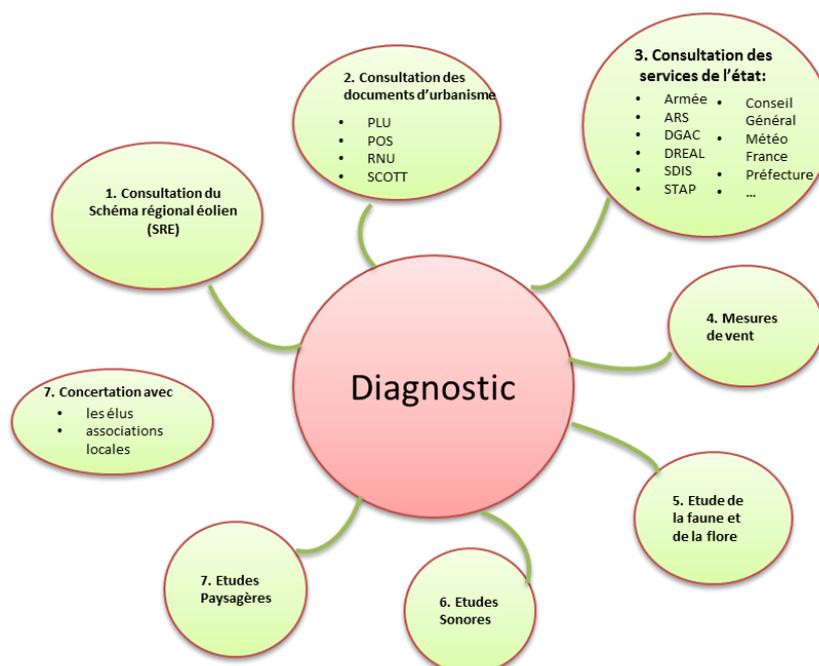
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- Présentation de l'aire d'étude

Le site à l'étude s'étend sur les communes de Prémont, Serain, Brancourt-le-Grand et Beaufeuve. Ces quatre communes font partie de la communauté de communes des Pays en Vermandois.



- Le diagnostic du territoire



SRE : schéma régional éolien

ARS: Agence Régionale de la Santé

STAP: Service Territoriale Architecture et Patrimoine

SDIS: Service Départemental Incendie et Sécurité

DREAL: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ZDE : zone de développement éolien

DGAC: Direction Générale de l'Aviation Civile

SRE: Schéma Régional Eolien

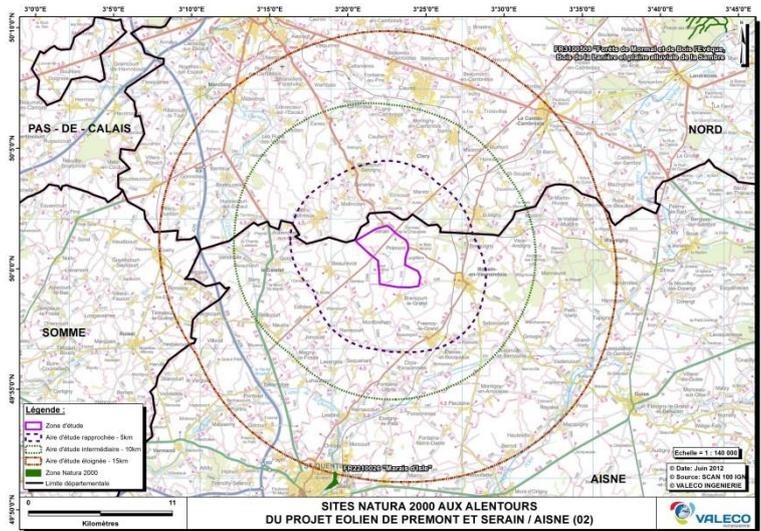
ZDE: Zone de Développement Eolien

- Les enjeux environnementaux

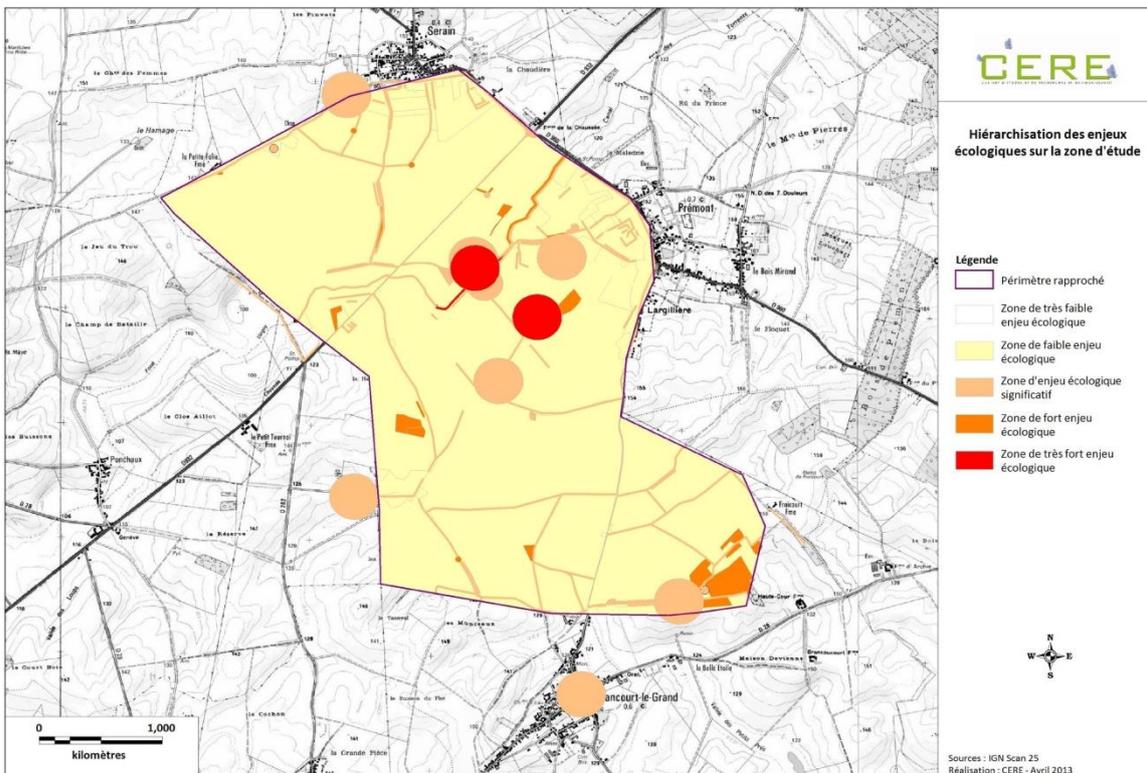
Les inventaires naturalistes réalisés, par le cabinet d'études CERE d'avril 2012 à avril 2013 ont permis de caractériser les sensibilités de la zone d'étude et de les hiérarchiser (cf carte ci-dessous).

Les observations se déroulent sur une année complète de manière à caractériser tous les cycles de vie (reproduction, hivernage, migration, floraison...) de la faune et de la flore.

Aucune zone Natura 2000 n'est présente dans un rayon de 15 km autour du périmètre rapproché.



Les enjeux les plus forts sont situés au niveau du canal et du buisson ardent, par la zone de nidification de l'Œdicnème criard et du Gorgebleue à miroir.



Carte des sensibilités relative aux milieux naturels (source : CERE)

- Aspect paysager

Le territoire d'étude se situe sur les plateaux nord du Bassin parisien, caractérisés par un socle crayeux que vient recouvrir une épaisse couche de limons fertiles. C'est globalement un territoire homogène, au réseau hydrographique peu dense, et présentant une majorité de milieux ouverts. Le territoire fait partie des premières régions agricoles de France.

Les recommandations générales sont les suivantes :

Sensibilités globales

SRE : Au regard du SRE Picardie et du SRE NPDC, les enjeux portant sur le site sont donc faibles.

Emergences verticales: favoriser des formes géométriques simples et lisibles

Covisibilités: prendre en compte les axes visuels possibles générant des covisibilités.

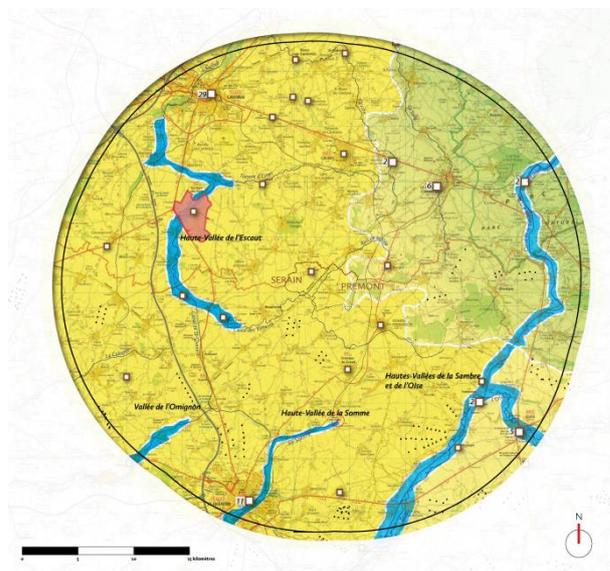
Sensibilités locales

Vallon du fossé d'Usigny : éviter les implantations sur la zone de rupture de pente entre le vallon et le plateau.

Silhouettes urbaines : évaluer les rapports d'échelles et rechercher l'implantation la moins impactante.

Visibilités depuis bourgs et villages : évaluer ces visibilités. Prendre en compte les secteurs angulaires d'occupation visuelle depuis les points de vue majeurs pour estimer la prégnance visuelle du parc. Eviter des installations trop étirées.

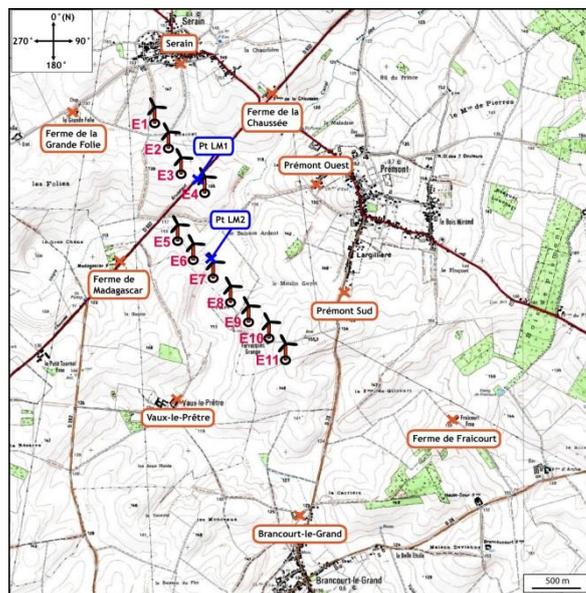
Effets cumulés avec l'éolien existant : la recherche d'une forme d'implantation claire, lisible et géométriquement complémentaire ou différente des existantes est une solution envisageable.



- Contexte sonore

La société DELHOM ACOUSTIQUE a mené une campagne de mesure du bruit résiduel du 19 avril au 3 mai 2013.

Conformément aux directives du projet de norme NF S 31-114 et à l'arrêté du 26 août 2011, il a consisté à placer un sonomètre à chacun des bourgs et hameaux les proches de la zone d'étude. Au total 9 points de mesures ont été analysés.



Localisation des points de mesure acoustique

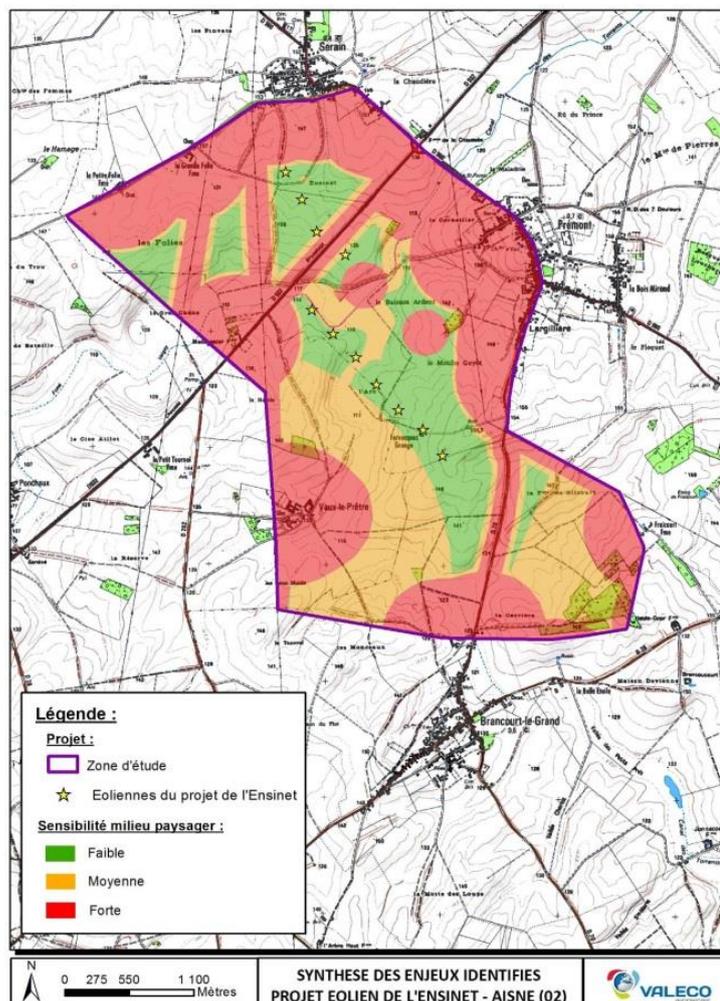
- Synthèse des sensibilités

Les sensibilités les plus importantes du site sont :

- La présence d'habitations à moins de 500m de la zone d'étude
- La présence d'espèces protégées tels que l'œdicnème criard et la gorgebleue à miroir;
- La présence d'espèces remarquables telles que la moutarde noire et le géranium à fleurs rondes;
- La présence du Triton Ponctué et du Groupe des Murins;
- La présence d'un axe de migration principal au sein de la zone d'étude;
- La visibilité potentielle du site depuis les villages de Prémont et Serain;
- La covisibilité potentielle avec l'église de Serain;
- Les PPR et sources à éviter pour l'implantation d'éoliennes ;
- La présence du vallon du canal des Torrents et de quelques boisements au sein de l'aire d'étude;
- La présence de lignes électriques et de routes départementales sur la zone d'étude;
- Le caractère communal ou non des parcelles (parcelles du CCAS)

La carte de synthèse générale des enjeux ci-contre est le résultat de la superposition des quatre cartes de synthèse présentées dans les pages précédentes (enjeux physiques, naturalistes, paysagers et humains).

Cette carte permet de faire ressortir des zones plus favorables à l'implantation (secteurs verts), et d'autres moins favorables (secteurs rouges et orange) après l'analyse des différents enjeux qu'il est possible de cartographier à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.



LES RAISONS DU CHOIX DU PROJET

UN PROJET COMPATIBLE AVEC...

- Le changement climatique

« Face au monde qui change, il vaut mieux penser le changement que changer le pansement »

Francis BLANCHE auteur, acteur et humoriste français.

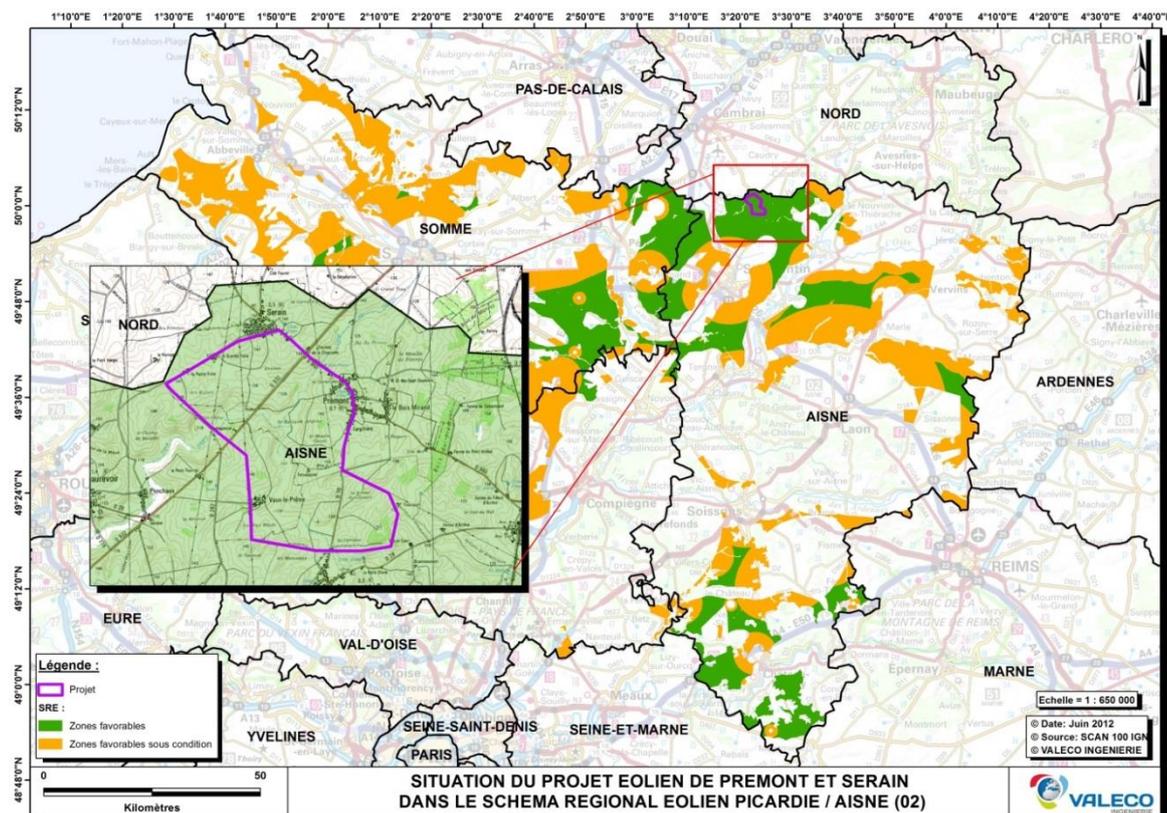
L'énergie éolienne, technologie la plus mature et compétitive des énergies renouvelables (EnR), constitue une solution permettant de faire face notamment à la lutte contre le changement climatique par une production d'électricité non polluante et grâce à une énergie inépuisable : le vent.

- La politique énergétique

Par déclinaison de la loi du 12 juillet 2010 dite Grenelle II, chaque région a défini sa politique de développement des EnR avec entre autre la réalisation d'un schéma régional éolien (SRE). En Picardie, le schéma éolien prévoit un objectif en 2020 de 2800 MW de puissance globale cumulée, soit environ 1100 éoliennes, contre un peu moins de 500 installées aujourd'hui. **Le site d'étude du projet est situé au cœur d'une zone verte, favorable au développement éolien.**



27 octobre 2013 : journée record avec 16% de la consommation nationale d'électricité à partir du parc éolien français (donnée fournie par RTE le réseau de transport de l'électricité).



- Les sols

Aucun document d'urbanisme n'existe à ce jour sur les communes de Prémont et Serain. Les règles nationales d'urbanisme(RNU) sont donc les seules règles d'urbanisme en vigueur sur leur territoire.

L'article L111-1-2 du code de l'urbanisme prévoit notamment que les constructions ou installations nécessaires à des équipements collectifs peuvent être implantées en dehors des parties actuellement urbanisées des communes.

L'implantation des éoliennes entre donc dans ce cadre, puisque l'énergie produite n'est pas destinée à une autoconsommation. En effet, le projet éolien de l'Ensinet est situé dans un secteur favorable au développement éolien au Schéma Régional Eolien Picard, ce qui lui permettra donc de bénéficier de l'obligation d'achat de l'électricité et du tarif d'achat garanti ; il sera donc raccordé au réseau électrique national.

Le projet de parc éolien est compatible avec les règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire des communes de Prémont et Serain.

UN PROJET QUI RESPECTE ...

- Les critères environnementaux :

- Peu d'espaces naturels protégés sont présents au sein de l'aire d'étude éloignée.
- Les enjeux sur les milieux naturels identifiés dans l'état initial sont concentrés au sol et concernent donc plus la position des éoliennes que la nature des installations.
- Des espaces ouverts et dégagés au sein de l'une des régions pionnières du grand éolien en France. Possibilité de développer un projet lisible et s'insérant parfaitement dans son environnement.

- Critères techniques :

- Le secteur étudié présentant des vents de 7,39 m/s de moyenne à une altitude de 100m, les simulations réalisées permettent de confirmer l'excellent gisement éolien présent.
- La topographie du site est marquée par un relief doux. Le projet est situé sur une grande plaine légèrement ondulée de basse altitude. Les faibles variations du relief en font un terrain particulièrement propice à l'implantation d'éoliennes.
- De plus la proximité des routes départementales D932, D70 et D960 et la présence de nombreux chemins permettent d'envisager une minimisation de la création de pistes.
- La solution de raccordement aujourd'hui pressenti consiste à relier le parc éolien de l'Ensinet au poste électrique de Bohain-en-Vermandois par un câble souterrain de 8 km par la route.

- Critères réglementaires :

- Les communes de Prémont et Serain sont situées en zone favorable sous condition au développement de l'éolien dans le Schéma Régional Eolien.
- L'aire d'étude du projet est située en dehors de périmètres d'Arrêtés de Protection de Biotope et de Natura 2000.
- La limitation en hauteur de 304,8 m NGF en bout de pale.
- Le projet est situé dans la zone de coordination du radar de Cambrai, dont la base a été fermée en 2013 et dont l'ensemble des contraintes radioélectriques liées au radar seront supprimées courant 2014.
- La zone de protection de 500m autour de l'Eglise de Serain classé monument historique. Aucune éolienne n'a été implantée dans cette zone.

- Critères socio-économiques :

- Le projet éolien de l'Ensinet n'est pas une démarche provenant uniquement d'un développeur éolien mais provient bien d'une démarche des élus locaux.
- Les différentes étapes de concertation qui ont eu lieu durant la phase de développement du projet (réunion publique, lettres d'information, mise en place d'un blog dédié au projet, comités de pilotage, consultation publique et permanence d'information) ont permis de mettre en avant un accueil plutôt favorable de la population locale.

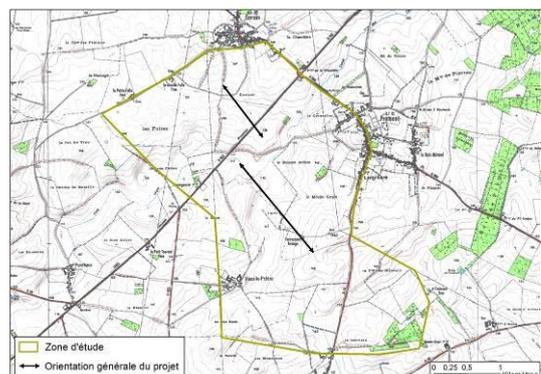


UN PROJET DE MOINDRE IMPACT

Au fur et à mesure de l'avancement du projet et notamment des études environnementales, techniques et paysagères, trois scénarii d'implantation ont été effectués afin d'évaluer toutes les sensibilités du site. Ce n'est qu'à l'issue de l'analyse de ces configurations que le projet final a été retenu.

Variante 1 :

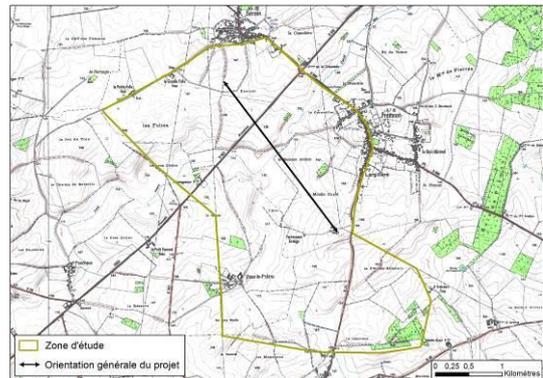
Cette variante est constituée de deux lignes distinctes, l'une de quatre machines au nord, formant un encadrement de la Chaussée Brunehaut et de sept machines au sud. Les deux lignes, décalées, s'appuient sur l'axe général du site et en perpendicularité de la Chaussée Brunehaut.



Variante 1

➤ **Variante 2 :**

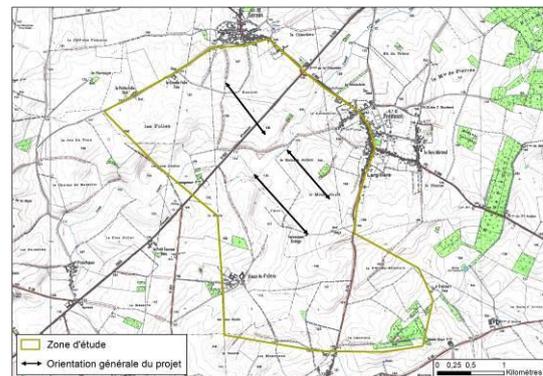
Cette variante se compose d'une seule ligne de 11 éoliennes qui suit l'axe du site.



Variante 2

➤ **Variante 3 :**

Cette variante se compose de 3 lignes. Elle associe une configuration de quatre machines en ligne au nord, comme dans la variante 1, tandis que la partie sud est disposée en masse de neuf machines.



Les variantes ont été analysées selon les critères paysagers par photomontages depuis cinq points de vue significatifs. Les enjeux environnementaux, physiques et humains ont également été étudiés. La conclusion de ces études, détaillées dans l'étude d'impact a permis de choisir la variante n°1 de moindre impact. C'est la variante qui a finalement été retenue et qui fait l'objet de la présente étude.

VARIANTES D'IMPLANTATION
PROJET EOLIEN DE L'ENSINET - AISNE (02)

Légende :

Projet :

Zone d'étude

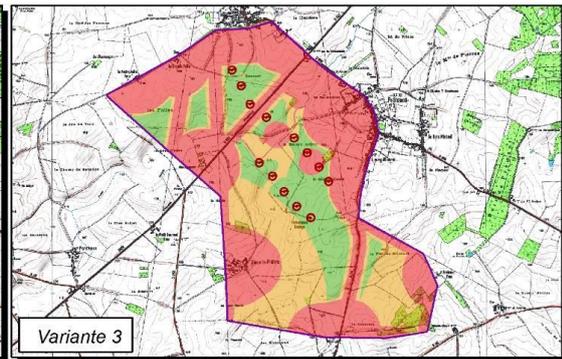
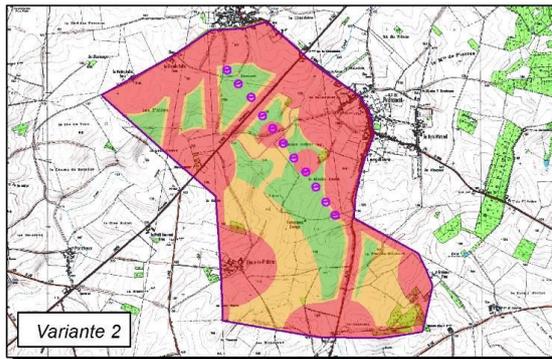
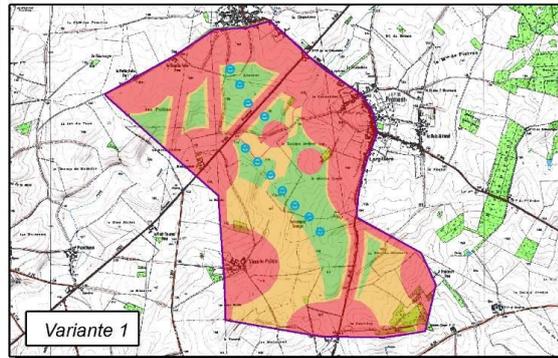
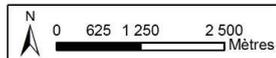
Eoliennes du projet

Synthèse des sensibilités:

Faible

Moyenne

Forte

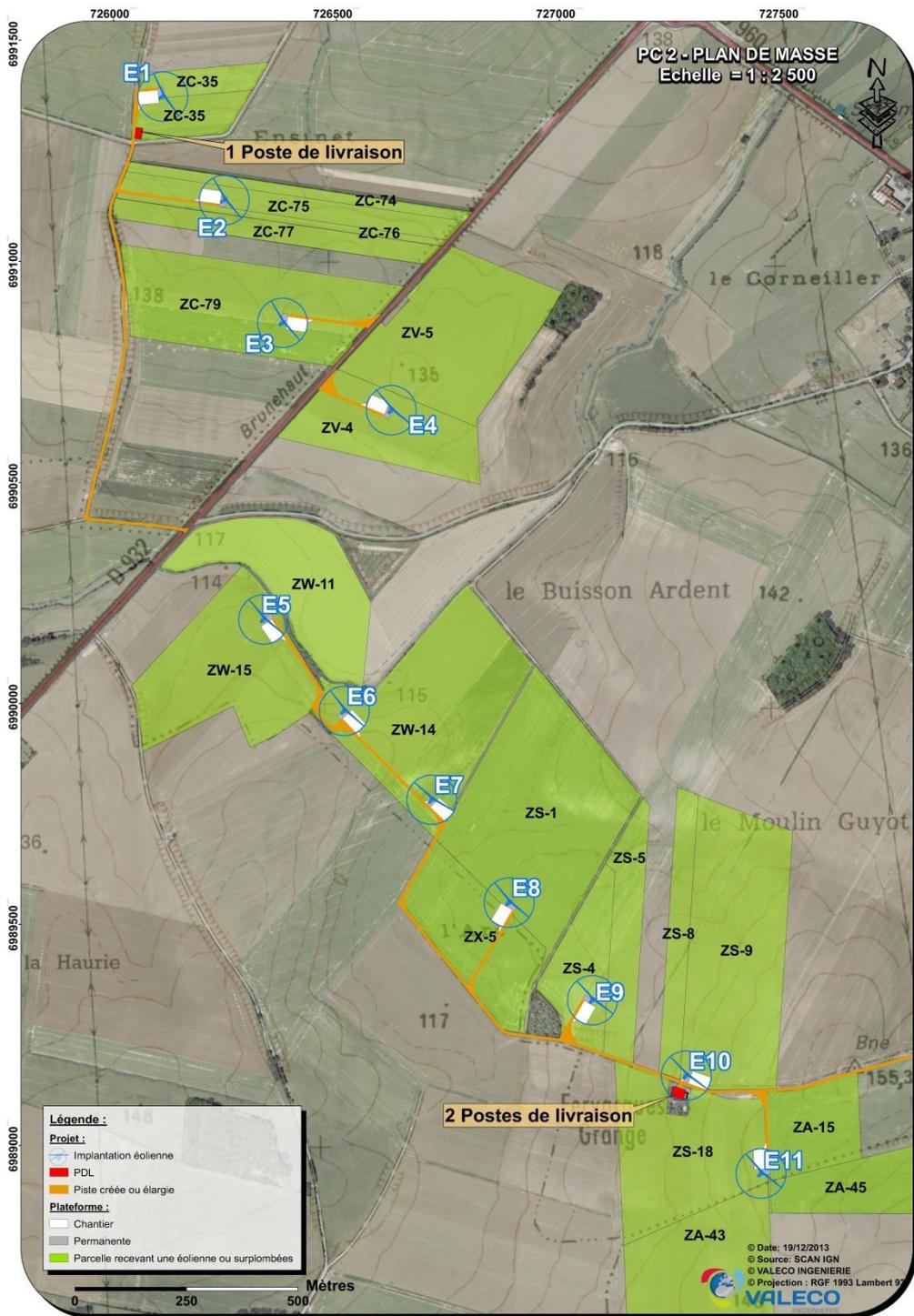


LES IMPACTS ET LES MESURES

- Le projet retenu

Le projet retenu a tenu compte de l'ensemble des sensibilités identifiées lors de la réalisation de l'état initial.

Le projet final se caractérise par l'implantation de 11 éoliennes, 3 sur la commune de Serain et 7 sur la commune de Prémont. Toutes sont implantées au sein de parcelles agricoles. Ainsi, aucun déboisement et défrichement ne seront nécessaires.



- Principales caractéristiques des éoliennes

Hauteur de l'axe de rotation du rotor:	94 m
Diamètre du rotor :	112 m
Hauteur maximale en bout de pale :	150 m
Longueur d'une pale :	56 m
Puissance unitaire :	3,3 MW
Modèle :	VESTAS V112
Couleur :	blanc cassé (réglementaire)

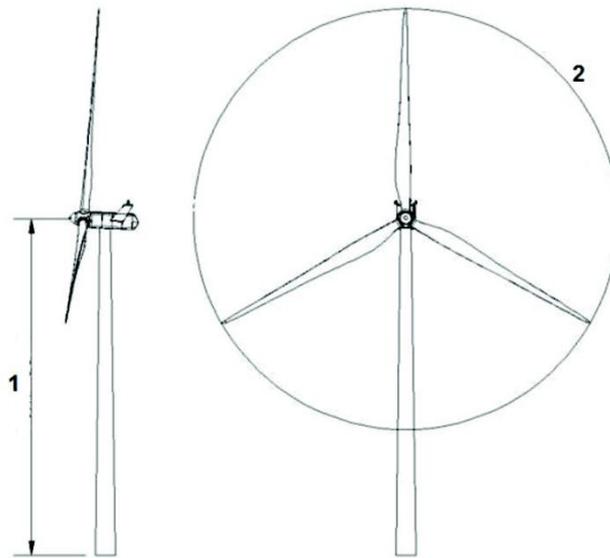


Illustration of outer dimensions – structure

1 Hub height 94

2 Diameter: 112 m

Dimensions des aérogénérateurs

- Le paysage

Au niveau du grand paysage, le choix de la variante 1 a permis de maximiser l'insertion des éoliennes. Une campagne complète de trente et un photomontage a permis d'évaluer le projet éolien par rapport aux enjeux repérés lors de l'étude de l'état initial.

Pour conclure :

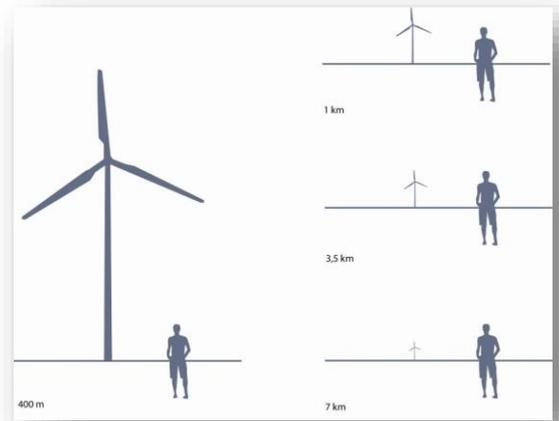
- La structure du projet choisie par l'analyse des variantes est ici confirmée comme étant généralement bien lisible, offrant une porosité au regard et permettant une distinction précise du parc éolien existant de Beaufevrier.

Ainsi, la densification du secteur encouragée par le SRE Picardie est ici réalisable dans des conditions visuellement acceptables. De plus, l'amplitude du paysage dominé par le ciel démesuré évite toute disproportion d'échelles.

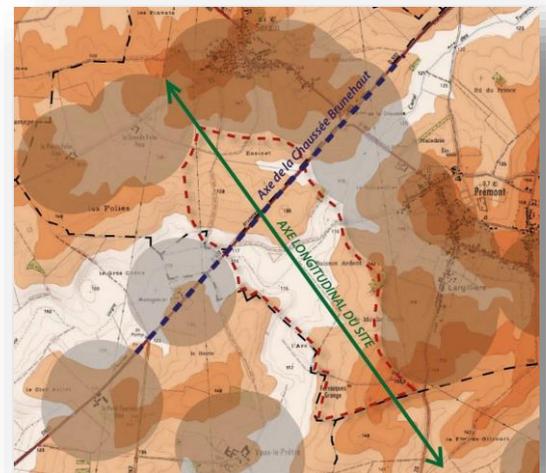
- Les impacts du projet sur les paysages et les sites du périmètre d'étude sont soit nuls (Avesnois-Thiérange, vallées naissantes de la Somme et de l'Escaut), soit équilibrés du point de vue des rapports d'échelles (vallon des Torrents) ;

- Les silhouettes urbaines des deux villages de Prémont et Serain sont différemment impactées. L'impact est relativement important pour Prémont : visibilité depuis le village et covisibilité avec sa silhouette urbaine depuis des vues extérieures secondaires. Il est globalement faible pour Serain, hormis une vue en fenêtre offrant une covisibilité avec le clocher. Par ailleurs, les autres villages, plus éloignés, sont peu concernés par le projet ;

- Les impacts sur le patrimoine architectural protégé, il est vrai peu dense autour du site de projet, sont inexistant, hormis la relation de covisibilité citée ci-dessus. Par ailleurs, les grands ensembles patrimoniaux sont trop éloignés pour être concernés par le projet



Perception selon la distance observateur/éolienne
(© Encis EV)



Lisibilité de l'implantation

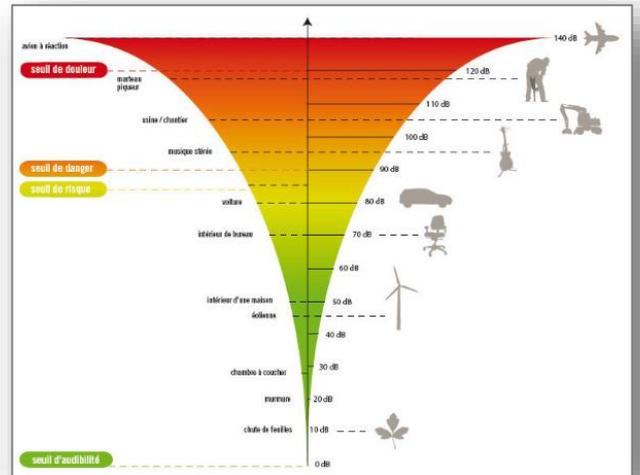


- La santé

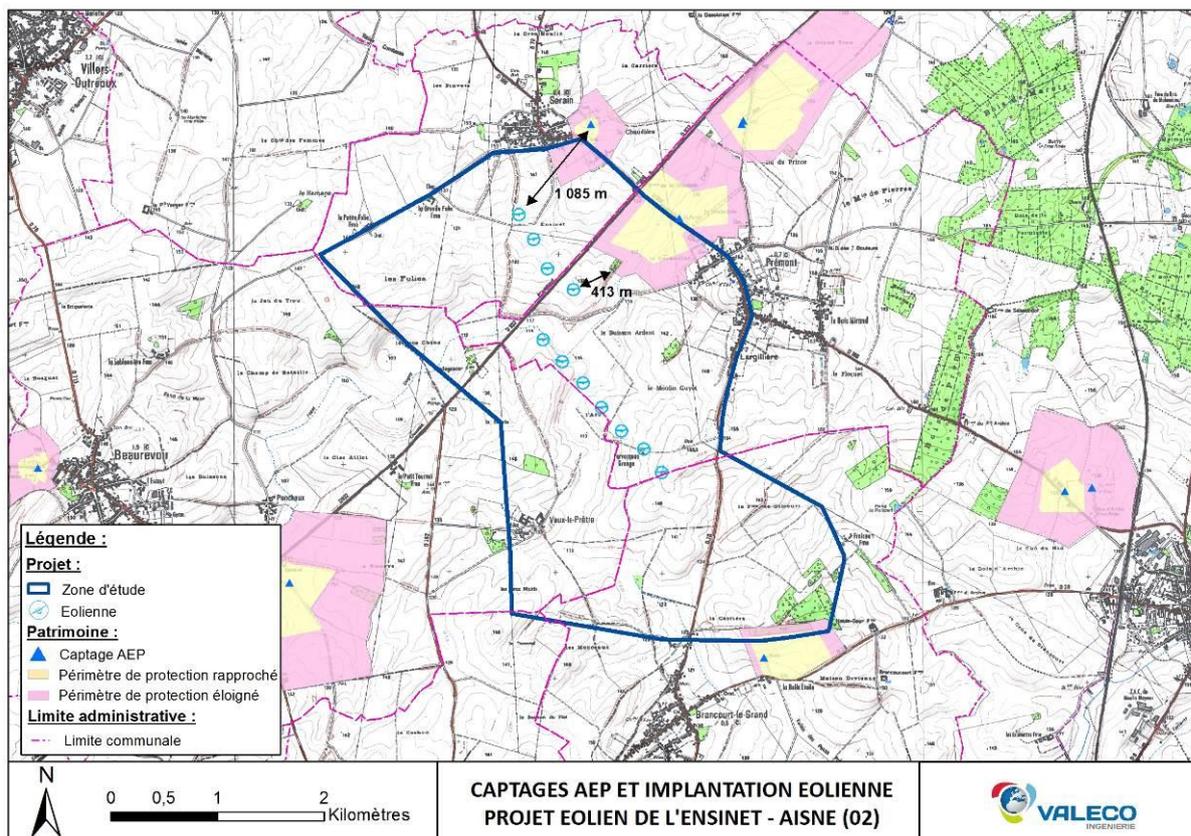
Les simulations acoustiques ont permis d'évaluer la contribution sonore des 11 machines projetées. Par vent de sud-ouest et de nord-est, l'estimation des niveaux sonores générés aux voisinages par le fonctionnement des éoliennes indique que la réglementation applicable (arrêté du 26 août 2011) sera respectée en zones à émergences règlementée et sur les périmètres de mesure avec le plan de gestion défini au préalable.

En raison du type de l'installation, les autres risques sanitaires sont jugés nuls à faibles.

Le captage le plus proche des éoliennes se situe sur la commune de Serain, à une distance de 1 085m de l'éolienne la plus proche. Aucune machine ou aménagement n'empiétant sur les surfaces protégées.



Echelle de bruit et de sa perception (ADEME)



Plan d'implantation et distance aux captages d'eau potable

- La faune et la flore

Les prospections réalisées sur le site d'étude désigné pour le projet d'aménagement du parc éolien sur les communes de Prémont, Serain, (02) ont permis de relever des enjeux écologiques globalement modérés mais ponctuellement forts.

En effet, l'enjeu majeur du site est représenté en période de nidification par l'Œdicnème criard et la Gorgebleue à miroir, deux espèces d'intérêt communautaire. Elles se localisent principalement à proximité du lieu-dit le " Buisson ardent".



Concernant les mammifères 5 espèces de chiroptères ont été contactées directement sur le périmètre rapproché ou à proximité immédiate, dont 4 sont remarquables. Les chiroptères représentent donc un enjeu modéré à fort sur le périmètre d'étude. Par ailleurs, aucune espèce n'a été contactée lors de la nuit dédiée à l'évaluation des migrations de ce groupe.

Concernant l'herpétofaune, une espèce d'amphibien s'avère être remarquable sur le site d'étude sans qu'elle ne constitue pour autant un très fort enjeu.

Il en est de même pour les deux espèces floristiques remarquables qui ont été identifiées sur le site d'étude ou à proximité immédiate de celui-ci.

Les principales mesures d'évitement et de réduction proposées relèvent de l'implantation des éoliennes. Trois variantes ont été étudiées ; celle retenue favorise un éloignement maximum des éoliennes avec les zones de reproduction de l'Œdicnème criard et de la Gorgebleue à miroir et permettra ainsi, couplée avec la mesure d'évitement consistant à effectuer les travaux en dehors de la période de reproduction, de réduire très fortement les effets du projet sur ces deux espèces. Par ailleurs, l'implantation des éoliennes favorise un éloignement de 2km avec les parcs les plus proches et se localise en dehors des deux axes migratoires principaux identifiés.

Les mesures d'évitement et de réduction des effets proposés pourront s'accompagner d'un suivi du parc éolien permettant un approfondissement de la connaissance de la cohabitation entre les populations d'espèce avifaunistiques et chiroptérologiques et ces infrastructures.

Lors du chantier, les intervenants seront sensibilisés aux bons comportements à adopter pour ne pas causer de pollution ou autre atteinte à l'environnement. Pour ce faire le document, ci-dessous, sera régulièrement distribué.

Enfin, afin d'obtenir des éléments plus précis sur les impacts, des suivis de mortalité, de migration seront confiés, à l'issue de la mise en service, à des structures naturalistes.

Document de sensibilisation distribué aux intervenants lors du chantier

1- Respect des règles :

- de circulation : plan d'accès, aire de retournement, de stationnement
- de limitation de la vitesse
- de sécurité
- sans oublier celles de la vie en collectivité pour un bon déroulement du chantier et une meilleure ambiance
- en cas de doute, j'interroge la maître d'œuvre

2- Gestion des déchets :

- je ne les brûle pas sur site
- je ne les enfouie pas et je ne les utilise pas en remblais
- je les transporte à la poubelle ou à la benne appropriée
- je bâche les bennes de papier et de carton pour ne pas qu'ils s'envolent

3- Limitation du bruit :

- je respecte les plages horaires de travail
- je limite l'usage des avertisseurs sonores aux seuls cas d'urgences

4- Réduction des pollutions :

- je contrôle mes engins à l'atelier et non sur site
- je coupe le moteur des véhicules en stationnement
- je lave les toupies de ciment dans les fosses de nettoyage
- je vide les résidus de produits dangereux dans les aires de stockage
- je stocke la terre végétale en andain pour l'utiliser lors du remodelage

- Les retombées économiques

La réalisation du parc éolien génèrera des retombées pour les propriétaires, mais également pour les communes car quatre éoliennes sur onze sont implantées sur des parcelles des Centres Communaux d'Action Sociale de Serain et de Prémont.

Cette installation est soumise à différentes taxes et impôts telle que :

- la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB),
- la Contribution Economique Territoriale (CET),
- l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER).

Elles génèrent environ 22 000€/an/éolienne. A cela s'ajoute les répercussions auprès des hôteliers, restaurateurs ainsi que l'embauche de personnes locales pour la maintenance des éoliennes comme cela peut se faire dans certains départements.

Exemple de remodelage d'une plateforme du parc éolien de Barre (VALECO)

PUBLIÉ LE 07/08/2012 03:46 [AJOUTER UN COMMENTAIRE](#)

Lacaune. Des emplois grâce à l'éolien



Le groupe d'employés de la société devant le nouveau bâtiment. à l'heure de l'embauche matinale.

La CCML (Communauté de Communes des Monts de Lacaune) a construit un grand bâtiment à la zone artisanale du Merly, près des abattoirs. Et cette bâtisse est prise en location par la société Enercon moyennant un loyer de 1 500 € HT par mois. Depuis le 1er juillet, le bâtiment est opérationnel pour la dite société qui est spécialisée dans la maintenance et le dépannage du parc éolien des Monts de Lacaune. Ce dernier, d'une puissance de 110 Mégawatts à plein régime, comprend 49 machines. L'entreprise qui a débuté sur la région en 2007 compte à présent neuf employés : un responsable, Mathieu Gineste et huit techniciens. Ce sont des jeunes recrutés d'un peu partout, de Lacaune, des environs, un de Toulouse et un autre de Perpignan mais tous habitent, parfois avec leur famille, sur le secteur. Comme le confie leur responsable, le groupe est très content des nouveaux locaux et de la région qui est bien adaptée à leur activité. A tour de rôle, ces personnels assurent des gardes ou des permanences le week-end pour assurer un service de qualité.

La Dépêche du Midi

Article de presse extrait de la Dépêche du Midi



**PARC EOLIEN DE L'ENSINET
GROUPE VALECO**

GROUPE VALECO

Parc éolien de Puech Cornet, conception et réalisation GROUPE VALECO

Puissance installée: 13,8 MW
Production annuelle: 34 320 000 kWh
Emissions de CO2 évitées: 30 650 t par an

Table d'orientation sur site

Kiosque à vocation pédagogique

COMMUNE DE LE MARGNES (TARN)

**Parc Eolien de l'Ensinet,
Société projet détenue par
VALECO**

M. Erick GAY, gérant
188 rue Maurice Béjart
CS 57392
34184 MONTPELLIER
04.67.40.74.00
contact@groupevaleco.com
www.groupevaleco.com

Réalisation du poste de transformation 225/20 KV de COUFFRAU

GROUPE VALECO

Le Groupe Valeco a été choisi pour la conception et la réalisation de ce poste de transformation 225/20 KV de COUFFRAU. Ce projet a été réalisé en collaboration avec le PSE 2014-2020 de la région Occitanie et le PSE 2014-2020 de la région Midi-Pyrénées. Le projet a été financé par le PSE 2014-2020 de la région Occitanie et le PSE 2014-2020 de la région Midi-Pyrénées.

COMMUNE DE LUNEL (HERAULT)

Centrale solaire de LUNEL, conception et réalisation GROUPE VALECO

Puissance installée: 505 kW
Production annuelle: 605 900 kWh
Emissions de CO2 évitées: 546 t par an

GROUPE VALECO

GROUPE VALECO

Les 9 éoliennes et la Maison du Vent de Saint Jean Lachalm, une conception et une réalisation du GROUPE VALECO

Puissance installée: 18 MW
Production annuelle: 36 000 000 kWh
Emissions de CO2 évitées: 32 400 t par an

COMMUNE DE SAINT JEAN LACHALM (HAUTE-LOIRE)

GROUPE VALECO

Parc éolien du Mont Tauch, conception et réalisation GROUPE VALECO

Puissance installée: 11,7 MW
Production annuelle: 34 440 000 kWh
Emissions de CO2 évitées: 30 000 t par an

COMMUNE DE TUCHAN (AUDE)